

Conditions générales d'inscription

Département Admissions parallèles

INSCRIPTION ET MODALITÉS DE RÉGLEMENT

Pour s'inscrire à l'un de nos stages ou préparations tels que définis par la brochure correspondante ci-jointe, il suffit de nous retourner la **fiche d'inscription, datée, signée et accompagnée du règlement financier** (ne pas oublier d'indiquer votre adresse et de timbrer l'accusé d'inscription). Cet accusé de réception vous sera retourné visé dès sa réception et vous servira de double (à conserver) de votre inscription. Les inscriptions accompagnées d'un règlement financier partiel ne sont pas prises en considération.

Aucune inscription ne peut être enregistrée par téléphone, télécopie ou e-mail.

Règlement à l'inscription par chèque du montant total de la préparation choisie ou, pour les seuls étudiants inscrits à la prépréparation complète avec cycle continu, en 2 versements de 50% du montant total : un premier chèque qui sera encaissé à l'inscription et un second qui sera encaissé le 5 janvier 2019. Les deux chèques doivent être datés du jour de l'inscription (pas de chèque post-daté).

Nos stages étant la plupart du temps complets, il est vivement conseillé de s'inscrire au moins trois semaines avant la date de début des cours.

GARANTIE IPESUP ET CONDITIONS ANNULATION

Bien que fonctionnant avec des effectifs limités pour un

stage donné, l'IPESUP tient à apporter les garanties de remboursement suivantes :

Toute inscription annulée avant la date de démarrage de la préparation choisie (quel qu'en soit le motif) sera intégralement remboursée. Une fois la préparation commencée, elle est dûe dans son intégralité.

Dans tous les cas, c'est la **date de réception** de la demande qui est prise en considération.

La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

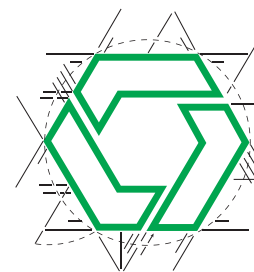
Aucune annulation ne peut être reçue ni par téléphone, télécopie ou e-mail.

Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.

EXTRAITS DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Le standing des locaux que nous avons choisi de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la co-propriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne pourrait entraîner l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès la grille d'accès donnant sur la rue.



Ipesup



FICHE D'INSCRIPTION 2018-2019

Mastères spécialisés (et admissions internationales)

Nom Prénom

Adresse

Tél. fixe Tél. portable

e-mail @

Études suivies et diplôme en cours

Concours présenté(s) – Précisez l'établissement et le nom du(des) diplôme(s)

INSCRIPTION

Préparation :

Complète avec cycle continu (Dossiers+TAGE-MAGE®+Entretiens) **2 030 €**

Complète avec stage intensif (Dossiers+TAGE-MAGE®+Entretiens) **1480 €**

Par modules seuls

Dossier(s) seul(s) **360 €**

Entretien seul **360 €**

Cycle continu TAGE-MAGE® seul **990 €**

Stage TAGE-MAGE® seul **480 €**

DATES TAGE-MAGE®

Cycle continu TAGE-MAGE® "annuel" (octobre 2018-fév. 2019)

Cycle continu TAGE-MAGE® "semi-annuel" (22-23-24 déc. 2018 + jan.-fév. 2019)

Stage TAGE-MAGE® (samedi/dimanche + lundi matin)

27-28-29 oct. 2018

22-23-24 déc. 2018

23-24-25 mars 2019

24-25-26 nov. 2018

9-10-11 fév. 2019

OPTION TOEIC®

Préparation annuelle (octobre 2018-février 2019) **850 €** Stage intensif (2-3-4-5 janvier 2019) **495 €**

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation et les accepter.

Montant total Fait à le
de l'inscription

Signature précédée de la mention "lu et approuvé".

Ne rien inscrire
Réservé au secrétariat

Date et signature
obligatoires
ci-contre

Conditions générales d'inscription

Département Admissions parallèles

INSCRIPTION ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Pour s'inscrire à l'un de nos stages ou préparations tels que définis par la brochure correspondante ci-jointe, il suffit de nous retourner **la fiche d'inscription, datée, signée et accompagnée du règlement financier** (ne pas oublier d'indiquer votre adresse et de timbrer l'accusé d'inscription). Cet accusé de réception vous sera retourné visé dès sa réception et vous servira de double (à conserver) de votre inscription. Les inscriptions accompagnées d'un règlement financier partiel ne sont pas prises en considération.

Aucune inscription ne peut être enregistrée par téléphone, télécopie ou e-mail.

Règlement à l'inscription par chèque du montant total de la préparation choisie ou, pour les seuls étudiants inscrits à la prépa complète avec cycle continu, en 2 versements de 50% du montant total : un premier chèque qui sera encaissé à l'inscription et un second qui sera encaissé le 5 janvier 2019. Les deux chèques doivent être datés du jour de l'inscription (pas de chèque post-daté).

Nos stages étant la plupart du temps complets, il est vivement conseillé de s'inscrire au moins trois semaines avant la date de début des cours.

GARANTIE IPESUP ET CONDITIONS ANNULATION

Bien que fonctionnant avec des effectifs limités pour un

stage donné, l'IPESUP tient à apporter les garanties de remboursement suivantes :

Toute inscription annulée avant la date de démarrage de la préparation choisie (quel qu'en soit le motif) sera intégralement remboursée. Une fois la préparation commencée, elle est dûe dans son intégralité.

Dans tous les cas, c'est la **date de réception** de la demande qui est prise en considération.

La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.

Aucune annulation ne peut être reçue ni par téléphone, télécopie ou e-mail.

Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le standing des locaux que nous avons choisi de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la co-propriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne pourrait entraîner l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès la grille d'accès donnant sur la rue.

Affranchir
au tarif
lettre en
vigueur

Melle - M.

CADRE RÉSERVÉ AU SECRÉTARIAT

Paris, le Mademoiselle, Monsieur
nous avons bien reçu votre inscription à notre préparation **Mastères spécialisés et/ou admissions internationales 2018-2019** et vous en remercions.

- Complète avec cycle continu Complète avec stage intensif
 Par modules seuls
 Dossier(s) Entretien Cycle continu TAGE-MAGE® Stage TAGE-MAGE®

DATES TAGE-MAGE®

- Cycle continu TAGE-MAGE® "annuel" (octobre 2018-fév. 2019)
 Cycle continu TAGE-MAGE® "semi-annuel" (22-23-24 déc. 2018 + jan.-fév. 2019)
 Stage TAGE-MAGE® (samedi/dimanche + lundi matin)
 27-28-29 oct. 2018 22-23-24 déc. 2018 23-24-25 mars 2019
 24-25-26 nov. 2018 9-10-11 fév. 2019

OPTION TOEIC®

- Préparation annuelle (octobre 2018-février 2019) Stage intensif (2-3-4-5 janvier 2019)

Votre dossier est complet incomplet, veuillez nous faire parvenir par retour :

Le secrétariat des inscriptions

Visa IPESUP

18, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris

ipesup